

# La Chavanne

Juillet  
2026  
N° 12

Bulletin municipal

<https://lachavanne.fr>



1. La vie municipale
2. L'engagement citoyen
3. Le village
4. Le bien-vivre ensemble



# 1 - La vie Municipale

## Le mot du maire

C'est avec une profonde émotion et un immense sentiment de responsabilité que j'ai pris mes fonctions de maire. Vous m'avez accordé votre confiance, et je mesure pleinement l'honneur que cela représente.

Notre commune est riche de son histoire, de ses paysages, mais surtout de ses habitants. Mon engagement et celui de l'équipe municipale sera de travailler chaque jour pour que chacun, chacune y trouve sa place, dans un esprit de solidarité, de respect et de dialogue.

Notre village est bien plus qu'un territoire ; c'est une communauté vivante, faite de liens, de projets et d'histoires partagées. Notre ambition est simple mais exigeante ; que chacun, chacune d'entre vous puisse s'y sentir écouté, respecté et impliqué.

Les mois et années à venir nous demanderont de relever des défis importants : protéger notre cadre de vie, encourager l'initiative locale, renforcer la cohésion sociale et préparer un avenir durable pour nos enfants.

Nos associations sont une vraie richesse pour La Chavanne. Le Chavathon et La Chav'anaise, grâce à leurs bénévoles, animent notre village tout au long de l'année et créent du lien entre habitants. Merci à eux pour leur engagement et leur énergie.

Vous retrouverez dans ce premier bulletin municipal, les actions déjà entreprises, celles à venir et les projets en réflexion, mais également les évènements au cours desquels nous avons pu partager des moments solennels (commémoration du 8 mai à Villaroux), et de convivialité (rencontre avec les élus de Planaise, fête de la musique).



Je crois profondément que c'est en unissant nos forces, en dialoguant et en agissant ensemble que nous pourrions transformer nos idées en réalisations concrètes.

*Olivier DUVAL*



## État civil : 1er janvier au 15 juin 2026

**Naissance** : Aurore, Eugénie EYRAUD, née le 20 janvier 2026, fille de Valentin EYRAUD et Tiffany BROC - *La municipalité adresse ses sincères félicitations aux parents.*

**Décès** : Monsieur Armand, Jean CROZET décédé le 19 avril 2026.  
*La municipalité adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.*

## L'école intercommunale : point sur les effectifs

Lors du dernier conseil municipal, la vice-présidente du SIVU a informé les élus de la **fermeture d'une classe à l'école intercommunale La Chavanne-Planaise**. L'annonce a été faite en conseil d'école, décision devenue inévitable au vu de la baisse des effectifs. Elle s'inscrit dans une tendance nationale touchant de nombreuses écoles rurales.



Pour la rentrée 2026, l'établissement perdrait une quinzaine d'élèves. Même si de nouvelles inscriptions peuvent encore avoir lieu durant l'été, elles ne permettront pas de revenir sur cette fermeture. Une annonce accueillie avec regret par les élus et les membres de la communauté scolaire, attachés au maintien des classes et à la vie de l'école.

## La commune veille sur ses habitants

En cette période de fortes chaleurs, veillons aux personnes les plus fragiles !

### Inscription sur le registre des personnes vulnérables

« Selon l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. »

À cette fin, la commune souhaite mettre à jour le **registre communal des personnes vulnérables**.

Ainsi les élus et le personnel communal désignés prendront contact avec ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence lors de risques exceptionnels (canicule, grand froid, contexte sanitaire particulier,...).

## Sont considérées comme personnes vulnérables et peuvent s'inscrire :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...

## Modalités d'inscription auprès de la mairie :

- **Par la personne concernée (ou son représentant légal)** : demande de la fiche d'inscription par tous moyens (appel téléphonique, courrier, courriel, sur place).
- **Par un tiers** : demande par écrit obligatoirement.

Lors de votre demande d'inscription, il sera demandé de remplir un formulaire.

**Les personnes inscrites sur le registre feront donc l'objet d'une attention particulière.**

## Le PLU

### Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui définit les règles d'utilisation des sols sur le territoire de la commune : où peut-on construire ? Quelles sont les zones agricoles ou naturelles à préserver ? Comment le village peut-il évoluer ?

C'est en quelque sorte la carte d'identité urbaine de la commune, qui encadre les projets de construction et d'aménagement pour les années à venir.

Lors d'un conseil municipal il a été présenté un bilan du PLU actuel datant de 2005. Le bilan, une étape obligatoire inscrite dans la réflexion sur l'avenir de notre territoire.

### Enquête publique

Une enquête publique a été organisée dans le cadre du **transfert de la plateforme de recyclage des matériaux inertes** dans le secteur de La Bassée / La Peyrouse.



## Projet de rénovation de la Mairie

La commune engage une réflexion sur la rénovation de son bâtiment communal. Des contacts ont été pris avec des architectes afin d'explorer les possibilités d'amélioration des locaux.

L'objectif est de conserver ce patrimoine tout en l'adaptant aux besoins de logements et aux normes d'aujourd'hui.

## Des nouveaux espaces sans tabac à La Chavanne

Dans le cadre du programme national de lutte contre le tabac 2023-2027, dont le but est d'arriver à une génération sans tabac à l'horizon 2032, le gouvernement a décidé de gravir une nouvelle marche, en créant partout en France de nouveaux espaces libérés du tabac.

**Ces lieux s'ajoutent à ceux déjà identifiés depuis 1991, c'est-à-dire tous les lieux fermés ou couverts qui accueillent du public, des enfants.** Les précédentes législations ont été complétées par le décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux **espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage**, et l'arrêté du 21 juillet 2025 fixant les périmètres et les modèles de signalisation.

**L'interdiction de fumer est désormais étendue aux lieux suivants :**

- Plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire ;
- Parcs et jardins publics ;
- Espaces non couverts des bibliothèques ;
- Espaces non couverts des équipements sportifs ;
- Zones affectées à l'attente des voyageurs ;
- **Abords immédiats des établissements scolaires, des structures accueillant des mineurs, des bibliothèques et équipements sportifs, dont l'arrêté précise que le périmètre doit être d'au moins 10 mètres.**

La mise en œuvre de cette dernière réglementation implique, pour chaque lieu concerné, une interdiction de fumer clairement indiquée comme « espace sans tabac », à l'aide d'une signalisation dont des modèles sont fournis.

L'apposition de cette signalétique est de la responsabilité des collectivités territoriales pour les espaces et établissements publics.

**À La Chavanne, les espaces concernés sont :**

 <p><b>espace sans tabac</b></p>	 <p><b>espace sans tabac</b></p>	 <p><b>parc &amp; jardin sans tabac</b></p>	 <p><b>école sans tabac</b></p>
Abris bus - Marais - Terrain de boules du Marais - Préau salle Arclusaz -Préau JC Mazzini -Parvis de l'église	<i>Pointillés = périmètre de sécurité de 10 mètres.</i> City Stade -Placette ancienne école (bibliothèque)	Parc enfants du City Stade	École intercommunale (La Chavanne Planaise)

## Un an de radar : que révèlent les vitesses enregistrées ?

À l'automne 2025, la commune a installé un radar pédagogique à alimentation solaire sur les axes principaux du village. Cet équipement poursuit deux objectifs : sensibiliser les conducteurs en temps réel aux risques liés à la vitesse, et collecter des données objectives sur la fréquentation et les comportements routiers.

**Sur la D204 (axe église/mairie)**, environ 1 550 véhicules empruntent chaque jour la descente et 780 la montée. Un écart lié à la configuration du réseau et au sens de circulation. Les résultats sont encourageants : plus de 73 % des véhicules en descente circulent à 30 km/h ou moins, et 26 % entre 31 et 40 km/h. Dans le sens de la montée, les vitesses sont légèrement plus élevées, probablement en lien avec l'accès prioritaire du rétrécissement de la chaussée.

**Sur la route de Plan Champ**, le bilan est encore plus favorable : 95 % des véhicules respectent la limite de 30 km/h. La configuration de cette rue (habitations continues de part et d'autre, trottoir unique) incite naturellement à la prudence des usagers locaux.

Une tendance ressort cependant : l'effet de sensibilisation est fort en début de période, puis s'atténue avec le temps et l'habitude. **C'est pourquoi le radar continue à être déplacé régulièrement sur les différents axes de la commune, dernièrement au carrefour de La Peysse depuis la route des Bugnons.**

*La municipalité remercie les usagers pour leur vigilance et rappelle que le respect des limitations de vitesse est l'affaire de tous.*



## Un nouveau candélabre solaire à La Ravoiraz



Une solution à la fois pratique, économique et sobre en énergie.



Très attendu par les habitants du secteur, un nouveau candélabre solaire a été installé le 21 mai 2026 au carrefour entre La Ravoiraz et la D204.

Équipé d'un éclairage LED et alimenté par énergie solaire, ce dispositif améliore la sécurité des usagers sans raccordement au réseau électrique.

Les travaux se sont déroulés sans perturbation de la circulation.

## 2 - L'engagement citoyen

### La commémoration du 8 mai 1945 à Villaroux



Chaque année, la commémoration a lieu dans l'une des quatre communes suivantes : La Chavanne, Planaise, Saint-Pierre-de-Soucy et Villaroux.

Cette année, la cérémonie du 8 mai 2026 s'est tenue à Villaroux, en présence de nombreux porte-drapeaux.

Elle a réuni les représentants des quatre communes, aux côtés des anciens combattants, de la présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, des représentants de la gendarmerie, des pompiers et de nombreux habitants des communes environnantes.

Un moment solennel, comme chaque année, pour honorer la mémoire de ceux qui ont permis la paix.

La cérémonie a été suivie du pot de l'amitié.





*Photo de gauche* : Le représentant des anciens combattant saluant les porte-drapeaux

*Photo de droite* : Nathalie GONTARD - Maire de Planaise, Béatrice SANTAIS - présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, et Olivier DUVAL - Maire de La Chavanne



## Création d'un Conseil Municipal des Jeunes

La commune de La Chavanne crée un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui sera lancé à la rentrée de septembre 2026. *Le CMJ sera accompagné par quatre conseillères municipales, engagées à soutenir les jeunes et à faire le lien avec le conseil municipal.*

<p><b>Qu'est-ce que le CMJ ?</b></p> <p>Comme les adultes au conseil municipal, les jeunes conseillers débattent de projets, formulent des propositions et les défendent auprès de la municipalité.</p> <p>Dès le plus jeune âge, c'est une façon concrète de prendre sa place dans la vie locale.</p>	
<p><b>Qui peut participer ?</b></p> <p>Le CMJ est ouvert à tous les jeunes habitant la commune, dès l'entrée au collège jusqu'à 17 ans, dans la limite de 15 participants.</p> <p>Aucune connaissance particulière n'est requise. Seule compte l'envie de s'impliquer, de partager ses idées et de contribuer à la vie du village.</p> <p>Timide ou à l'aise à l'oral, passionné de sport, de nature ou de culture, il y a une place pour chaque profil.</p>	<p><b>Concerter Mobiliser Jeunes !</b></p>
<p><b>Comment s'inscrire ?</b></p> <p>Les inscriptions ouvriront à la rentrée de septembre 2026. Un appel à candidatures sera diffusé à ce moment-là, avec toutes les informations pratiques sur le fonctionnement, les réunions et les modalités d'inscription.</p> <p>Infos à venir : Panneau Pocket, site de la mairie, affichage, flyer.</p>	

## La Chavanne et Planaise : vers des projets communs



Le 19 mai, les élus de Planaise et de La Chavanne se sont retrouvés pour un premier échange informel autour d'un repas partagé. Une initiative de Planaise, qui pourrait ouvrir la voie à des projets partagés entre les deux communes.

## 3 - Le Village

### Fleurissement de notre village

Nos vivaces ont soif de votre bienveillance

Ce printemps, la commune a accueilli de nouvelles fleurs pour la plupart vivaces, amatrices de soleil. Mais attention, malgré leur goût pour la chaleur, elles ne rêvent pas de battre des records de sécheresse ! Quelques gouttes de pluie ou quelques arrosoirs bienveillants leur permettraient de garder toute leur éclatante bonne humeur. Ainsi, elles pourront continuer à nous offrir leurs plus belles couleurs et pour certaines leurs délicats parfums tout au long de la saison et lors de la saison prochaine.

*(L'arrosage doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur)*



La commune a profité de la vente de plants de La Chav'anaise pour le fleurissement communal.

En effet, au printemps, **l'association La Chav'anaise** a organisé sa vente de plants en partenariat avec l'horticulteur Vuillermet. Les bénéfices sont intégralement reversés à l'association des parents d'élèves de l'école intercommunale La Chavanne-Planaise.

## La Fête de la Musique de retour à La Chavanne !

Le 20 juin dernier, de nombreux habitants et voisins des communes alentours, amis et famille sont venus passer un moment festif et convivial au Marais. C'est dans une ambiance estivale que chacun a pu profiter des animations musicales, de la buvette, de la petite restauration et du stand de glaces présents sur le site.

Merci aux bénévoles et aux associations **Le Chavathon** et **La Chav'anaise** qui ont contribué au bon déroulement de cette soirée.



## Vide-greniers de l'association Le Chavathon



Le 14 juin dernier, le Chavathon organisait son traditionnel vide-greniers. Avec 35 exposants répartis sur 165 mètres linéaires, une pêche à la ligne, un stand de confection et une brocante, la journée a rencontré un beau succès.

La tombola a également attiré de nombreux participants avec 400 cases vendues et plus de 100 lots à gagner. La Chav'anaise assurait la buvette et la restauration. Comme chaque année, les bénéfices seront intégralement reversés au Téléthon pour soutenir la lutte contre les maladies neuromusculaires. **Merci pour votre mobilisation et vos sourires !**





## Le moustique tigre



Plus d'infos :  
[agirmoustique.fr](http://agirmoustique.fr)

Le moustique tigre se déplace peu : s'il est chez vous, la source est généralement à moins de 150 m.

Chaque semaine, adoptez les bons réflexes : Videz soucoupes, seaux, arrosoirs et vases - Couvrez citernes, bidons et bassins - Rangez ou retournez brouettes, jouets et bâches

Périodiquement, vérifiez gouttières et caniveaux.

**Pas d'eau stagnante, pas de moustique !**

## Rappel utile : Horaires des travaux et activités bruyantes

Pour préserver la tranquillité de tous, les travaux de bricolage, de jardinage et autres activités bruyantes (tondeuse, taille-haies, tronçonneuse...) sont fixés par l'arrêté préfectoral de la Savoie du 9 janvier 1997, aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi** : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30
- **Le samedi** : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** : 10h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, les nuisances sonores sont susceptibles de troubler le voisinage.

## Retrouvez toutes les informations utiles de la mairie sur l'application Panneau-Pocket

☎ Secrétariat : [04 79 84 09 03](tel:0479840903)

ou : [06 76 90 12 68](tel:0676901268) en cas d'absence du secrétariat uniquement)

✉ [secretariat@lachavanne.fr](mailto:secretariat@lachavanne.fr)

📍 306 route de la Combe de Savoie - 73800 La Chavanne

🕒 **Accueil au public**

Lundi 9h - 12h / Mardi 16h - 19h

☎ **Accueil téléphonique**

Lundi : 8h - 12h et 14h - 17h  
Mardi : 8h - 12h et 14h - 19h  
Mercredi : 8h - 12h  
Jeudi : 8h - 12h et 14h - 17h  
Vendredi : 8h - 12h



Actuellement il y a **944** smartphones ou tablettes qui possèdent **La Chavanne** dans leurs favoris.

***Ce bulletin a été conçu et réalisé par l'équipe municipale.***

*Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à sa réalisation : coordination, rédaction, photographies, mise en page et conception. Ce bulletin est disponible en ligne sur le site de la Mairie.*

***Nous espérons que vous prendrez autant de plaisir à le lire que nous en avons eu à le préparer.***